

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Créteil, le 9 septembre 2022

2ème PARENT

Division des Fonctions Supports et de la Modernisation

Bureau du personnel Affaire suivie par : Ilona CASAGRANDE Virginie THIAM Tél : 01 45 17 60 19

Mél: ce.bp94@ac-creteil.fr

68 avenue du général de Gaulle 94000 CRETEIL www.dsden94.ac-creteil.fr

AGENT DE LA DSDEN - 1er PARENT

ATTESTATION ANNUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR GARDE D'ENFANT

NOM:	NOM:
Service :	Père – Mère – Représentant légal
Garde d'enfant âgé de moins de 16 ans Autorisation soumise aux nécessités de service.	
Il est prévu 12 demi-journées d'absence par année civile, le double si l'agent assume seul la garde de l'enfant ou si le conjoint ne bénéficie pas de cette possibilité.	
Si l'agent travaille à temps partiel, le nombre de demi-journées est proratisé.	
Chaque année civile, l'agent doit fournir une attestation de l'employeur du conjoint justifiant de ses droits.	
<u>ENFANTS</u>	
NOM, Prénom:	Date de naissance :
NOM, Prénom:	Date de naissance :
NOM, Prénom:	Date de naissance :
NOM. Prénom:	Date de naissance :

Je soussigné (nom et qualité du signataire) :	
Agissant pour le compte de l'entreprise ou l'organisme ci-dessous désigné(e)	
Certifie que madame, monsieur	
Fait partie de nos effectifs et bénéficie d'autorisation d'absence pour garde d'enfant de	
jours pour l'année civile.	
□ Ne bénéficie pas de ce droit	
☐ Renonce à ce droit au bénéfice de M	
Signature et cachet de l'entreprise Date :	